

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-24-Faune <u>Avis sur le projet de liste rouge des poissons d'eau douce</u>	Examen le 11 juin 2015	FAVORABLE à l'unanimité
---	---	--------------------------------

Exposé :

L'Observatoire Régional de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel de Bretagne (ORBPNB) a animé un groupe de travail issu du CSRPN dont l'objectif est d'élaborer un diagnostic biologique et écologique des espèces et des habitats permettant de les hiérarchiser dans le cadre de diverses réflexions sur des enjeux de conservation en Bretagne. Deux hiérarchisations sont ciblées en priorité :

- Hiérarchisation des espèces et des habitats par rapport au risque de disparition à court terme en Bretagne = liste rouge régionale ;
- Hiérarchisation de la responsabilité de la Bretagne en ce qui concerne l'état écologique régional des espèces et des habitats = importance de la Bretagne dans la dynamique biogéographique nationale.

Tous les taxons ne peuvent être évalués selon la méthode de l'UICN qui requière un minimum de connaissances

Ainsi, dans une première phase 2013-2015, sont abordés les taxons pour lesquels une information existe et pour lesquels la méthode de l'UICN « Listes Rouges » est connue pour être opérationnelle : globalement les vertébrés et la flore vasculaire.

Ont ainsi été évalués : 29 poissons d'eau douce et 2 crustacés décapodes d'eau douce.

Rapport de Thibault Vigneron :

La réalisation d'une liste rouge régionale des poissons pour la Bretagne présente de réels enjeux (écologiques, biogéographiques) en raison de la position extrême occidentale de la région. Cette position péninsulaire implique que de nombreuses espèces « continentales » sont en limite occidentale d'aire de répartition et que par ailleurs de nombreuses espèces amphihalines menacées au niveau national sont très bien représentées à l'échelle régionale.

Sur les 29 espèces évaluées, 4 espèces apparaissent menacées ou quasi-menacées soit 13,8%.

A noter également un décapode en danger, l'écrevisse à pied blancs.

Ce travail est fort intéressant compte tenu de la position de la région, de la cohérence de l'entité hydrographique, et de sa responsabilité vis-à-vis des espèces migratrices.

L'évaluation aurait cependant mérité davantage de travail en amont sur les données. Le traitement des données pour l'établissement d'une liste rouge est d'ailleurs très intéressant pour une mise en perspective des relations pressions impacts sur le territoire (complémentaire de la démarche DCE « état des eaux »).

La méthodologie liste rouge n'est pas très bien adaptée aux peuplements de poissons. La plupart des évaluations sont faites sur l'évolution temporelle de l'aire de répartition en raison des difficultés d'appréhender la taille et l'évolution des populations.

Les données sur les espèces migratrices sont remarquables en Bretagne et ont permis une bonne évaluation de la phase « eaux continentales ». Cependant, les évolutions récentes observées sur les phases marines font peser des menaces difficiles à évaluer sur ces espèces. Par contre, les connaissances sont moins solides pour certaines espèces de cyprinidés globalement moins étudiées et présentant souvent des fluctuations inter-annuelles fortes. Aussi, il n'a pas été possible d'évaluer le degré de menaces pour certaines espèces comme la vandoise ou la tanche. L'avis d'un comité d'expert plus élargi aux scientifiques spécialistes en ichtyologie ou écologie aquatique aurait été un plus pour la validation de cette liste.

Les classements aboutissent à des statuts légèrement divergents de la liste nationale (1 espèce classée moins sévèrement, le brochet ; une espèce classée plus sévèrement la grande Alose). La durée d'évaluation est souvent un handicap pour les poissons, car les aménagements très traumatisants pour les écosystèmes d'eaux courantes se sont souvent déroulés antérieurement à la période d'évaluation.

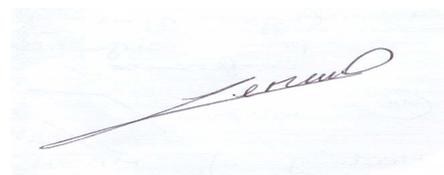
La méthode de responsabilité régionale montre que la région possède une forte responsabilité vis-à-vis des espèces migratrices qui sont globalement les plus menacées à l'échelle nationale et pour lesquelles la Bretagne peut représenter plus de la moitié des populations (saumon atlantique).

Compte tenu de la qualité du travail réalisé, le rapporteur propose une validation de la liste Rouge régionale des poissons d'eau douce et décapodes par le CSRPN.

Avis du CSRPN : Avis favorable à l'unanimité.

Rennes, le 10 septembre 2015

Le Président du CSRPN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Le Mao', is written over a light blue circular stamp or watermark.

Patrick Le Mao